

## **Secrétariat permanent de la Convention Alpine et du CAA - Rôle du Secrétariat permanent -**

*Proposition du DAV (Réunion des présidents CAA du 15/02/2003)*

- Contrôler et mettre en œuvre les décisions des réunions des présidents CAA et des commissions
- Observer, accompagner et collaborer dans des groupes de travail relatifs à la Convention Alpine
- Synthétiser les prises de position des clubs alpins pour faciliter les décisions au sein de la réunion des présidents CAA
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique environnementale commune des clubs alpins
- Coordonner et représenter les intérêts des clubs alpins dans le domaine des refuges
- Informer et préparer des documents sur les projets de subventionnement de l'UE
- Faire du lobbying
- Relations publiques